

## République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice: 29

Membres présents : 15

## DELIBERATION DL CIAS 2023-3-03

Certifié exécutoire par le

Président compte tenu de : - la transmission en Sous-Préfecture le : 1 7 AVR. 2023 - la publication le : 1 7 AVR. 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs: François BLANCHET à Jean SOYER, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Modification de la composition de la Commission Consultative Habitat Social

Centre Intercommunal d'Actions Sociales ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 1 7 AVR. 2023

ID: 085-200061265-20230411-2023\_3\_03-DE

Suite à l'élection de Madame Christine ROBRIQUET comme administratrice du CIAS, il lui a été proposé de participer à la Commission Consultative Habitat Social.

Cette dernière l'ayant accepté, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la modification de la composition de la commission comme suit :

Commission consultative	Membre proposé	Observation
Habitat Social	Christine ROBRIQUET	Demande pour intégrer la commission

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R.123-16 et suivants,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS, et notamment son article 20,

Vu la délibération du Conseil d'Administration DL CIAS 2021-5-01 du 7 décembre 2021 portant composition des commissions consultatives Enfance et Habitat Social,

Vu la délibération du Conseil d'Administration DL CIAS 2022-2-01 du 22 février 2022 portant modification de la composition de la commission consultative Habitat Social,

Vu la délibération du Conseil d'Administration DL CIAS 2022-4-01 du 3 mai 2022 portant définition des modalités de fonctionnement des Commissions Consultatives Enfance et Habitat Social.

Vu la délibération du Conseil d'Administration DL CIAS 2022-26-02 du 6 septembre 2022 portant modification de la composition de la commission consultative Habitat Social,

Vu le rapport,

Considérant la demande de Madame Christine ROBRIQUET d'intégrer la commission consultative Habitat Social,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## **DECIDE:**

<u>Article unique</u>: de modifier la composition de la Commission Consultative Habitat Social, comme présenté au rapport.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

> Givrand, le 13 avril 2023, Le Vice-Président du CIAS,

> > Pays Saint Silles Croix de Vie

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.